

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 23 septembre 2021	<i>N° 2021-548</i>

Convocation du 16 septembre 2021

Aujourd'hui jeudi 23 septembre 2021 à 15h00 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PESCHINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kevin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Bernard-Louis BLANC à Mme Claudine BICHET
M. Baptiste MAURIN à M. Sébastien SAINT-PASTEUR
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Claudine BICHET
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Béatrice SABOURET
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI
M. Fabien ROBERT à M. Max COLES

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Stéphane PFEIFFER de 14h50 à 15h15 le 24 septembre
Mme Christine BOST à Mme Andréa KISS à partir de 17h45 le 23 septembre
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU à partir de 14h30 le 24 septembre
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 19h40 le 23 septembre
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Andréa KISS à partir de 12h00 le 24 septembre
Mme Céline PAPIN à Mme Nadia SAADI à partir de 16h35 le 23/09
M. Patrick PAPADATO à Mme Brigitte BLOCH à partir de 17h50 le 23 septembre
M. Patrick PAPADATO à Mme Brigitte BLOCH à partir de 12h00 le 24 septembre
M. Stéphane PFEIFFER à M. Stéphane GOMOT le 23 septembre
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Nadia SAADI à partir de 18h15 le 23 septembre
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Brigitte BLOCH à partir de 14h30 le 24 septembre
Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Myriam BRET le 23 septembre
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 18h00 le 23 septembre
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE le 23 septembre
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabrice MORETTI à partir de 18h00 le 23 septembre
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h45 le 24 septembre
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 10h35 le 24 septembre
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY à partir de 16h30 le 23 septembre
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Amandine BETES à partir de 15h15 le 24 septembre
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI le 23 septembre
M. Alain CAZABONNE à M. Patrick BOBET à partir de 16h50 le 23 septembre
M. Alain CAZABONNE à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 12h10 le 24 septembre
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI à partir de 17h50 le 23 septembre
Mme Camille CHOPLIN à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE le 23 septembre
Mme Laure CURVALE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH jusqu'à 15h00 le 24 septembre
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET le 23 septembre
Mme Eve DEMANGE à Mme Laure CURVALE à partir de 17h20 le 23 septembre
Mme Eve DEMANGE à Mme Fannie LE BOULANGER jusqu'à 11h50 le 24 septembre
M. Christophe DUPRAT à M. Patrick BOBET le 24 septembre
M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS à partir de 18h20 le 23 septembre
M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT à partir de 19h40 le 23 septembre
M. Nicolas FLORIAN à M. Dominique ALCALA le 24 septembre
Mme Françoise FREMY à M. Bruno FARENIAUX à partir de 14h30 le 24 septembre
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Frédéric GIRO le 23 septembre
M. Maxime GHESQUIERE à M. Didier CUGY à partir de 18h30 le 23 septembre
M. Maxime GHESQUIERE à M. Didier CUGY à partir de 15h35 le 24 septembre

M. Stéphane GOMOT à M. Stéphane PFEIFFER le 24 septembre
M. Laurent GUILLEMIN à M. Alain GARNIER à partir de 18h50 le 23 septembre
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY de 17h25 le 23 septembre à 13h00 le 24 septembre
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Anne LEPINE à partir de 19h10 le 23 septembre
Mme Harmonie LECERF à Mme Anne LEPINE à partir de 14h30 le 24 septembre
M. Jacques MANGON à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 19h40 le 23 septembre
M. Jacques MANGON à M. Michel LABARDIN de 13h15 à 15h20 le 24 septembre
M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE le 23 septembre
Mme Eva MILLIER à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 18h00 le 23 septembre
Mme Eva MILLIER à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h45 le 24 septembre
M. Jérôme PESCHINA à M. Christophe DUPRAT à partir de 17h20 le 23 septembre
M. Jérôme PESCHINA à M. Dominique ALCALA à partir de 14h30 le 24 septembre
M. Michel POIGNONEC à M. Patrick PUJOL à partir de 19h20 le 23 septembre et jusqu'à 14h00 le 24 septembre
M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 14h30 le 24 septembre
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h45 le 24 septembre
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 18h00 le 23 septembre
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 15h00 le 24 septembre
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE le 23 septembre
Mme Nadia SAADI à M. Olivier CAZAUX jusqu'à 14h30 le 24 septembre
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Kévin SUBRENAT à partir de 17h20 le 23 septembre
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Max COLES à partir de 10h30 le 24 septembre
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA jusqu'à 16h15 le 23 septembre
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA jusqu'à 12h30 le 24 septembre
M. Thierry TRIJOULET à Mme Nathalie LACUEY à partir de 16h30 le 23 septembre
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Fabienne DUMAS le 24 septembre

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 23 septembre 2021	Délibération
	Direction de l'exploitation Service suivi et contrôle administratif et financier des contrats liés aux transports	N° 2021-548

Réseau Transports de Bordeaux Métropole (TBM) - Présentation du rapport délégant "Transports" Année 2020 - Information

Madame Béatrice DE FRANÇOIS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°2014/595 du 31 octobre 2014, Bordeaux Métropole, compétente en matière de transport urbain, a confié, à la société Keolis Bordeaux Métropole, la gestion et l'organisation du service public de transport de voyageurs sur son territoire.

La convention de délégation de service public a été signée le 19 novembre 2014, pour une durée de huit ans, à compter du 1er janvier 2015. Cette convention fixe les prérogatives respectives du Délégant (Bordeaux Métropole) et du Délégataire (Keolis Bordeaux Métropole) en précisant notamment l'offre de service de référence, le niveau de qualité attendu et les objectifs fixés au Délégataire.

Cette convention a été modifiée par 8 avenants et 3 protocoles transactionnels depuis 2015.

Ces missions, assurées sur le Ressort Territorial de l'Autorité Organisatrice de la Mobilité dont les limites territoriales sont celles de Bordeaux Métropole, concernent la gestion et l'exploitation d'un réseau multimodal TBM (Transports Bordeaux Métropole), composé, en 2020 :

- De 4 lignes de tramway, avec la mise en service partielle de la ligne D, le 14 décembre 2019 entre Carle Vernet et Mairie du Bouscat et le 29 février 2020 par l'extension de la ligne D du tramway de la Mairie du Bouscat vers Eysines Cantinolle,
- De 79 lignes d'autobus,
- D'un service de transport à la demande « Résago »,
- D'un service de transport des personnes à mobilité réduite « Mobibus »,
- D'un service de navettes fluviales « Bat3 »,
- De 25 parcs relais, 2 parcs mixtes et des pôles d'échanges,
- D'un service de prêt de vélos en libre-service « V3 »,
- De deux parcs de stationnement sécurisés pour les vélos « Gare St-Jean » et « Belcier ».

Afin de couvrir les charges liées à l'exploitation du réseau, le délégataire est rémunéré via une enveloppe financière dénommée « forfait de charges » (de l'ordre de 230M€/an) ainsi

qu'un système d'intéressement, fonction d'atteinte d'objectifs (liés aux recettes, à la fréquentation, à la qualité de service, au partage des gains de productivité et à la réalisation du plan d'investissement).

En parallèle, les recettes tarifaires et annexes, encaissées par le délégataire, sont reversées intégralement au délégant chaque mois.

Conformément à l'article L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), le rapport annuel du délégataire permet d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Plus spécifiquement, comme précisé à l'article R.1411-7, ce rapport comprend :

- Les informations financières suivantes : le compte annuel de résultat de l'exploitation, une présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel, un état des variations du patrimoine immobilier ainsi qu'un suivi du programme contractuel d'investissement, et les engagements à incidences financières liés à la délégation de service public,
- Des indicateurs permettant d'apprécier la qualité du service rendu aux usagers,
- Des informations relatives aux tarifs pratiqués, leur mode de détermination, leurs évolutions ainsi que les autres recettes d'exploitation.

Le présent rapport 2020 du délégant, permet d'apprécier le respect des engagements et de se conformer aux exigences du C.G.C.T. en matière de contrôle des délégations de service public, tout en apportant une analyse technico-financière de l'année écoulée.

I. LES FAITS MARQUANTS DE 2020

L'année 2020 est une année très particulière puisque l'économie contractuelle a fortement été impactée par les incidences d'exploitation et financières liées à la crise sanitaire de la pandémie COVID-19, ainsi :

- En mars, mise en place d'un Plan de Continuité d'Activité du réseau pour assurer un service minimum, arrêt d'exploitation du service Bat3, fermeture de certains parcs relais, mise en place du service Mobi-Soignants, adapté aux horaires du personnel soignant pour leur déplacement domicile travail : service en substitution de Mobibus par suite de son arrêt provisoire d'exploitation.
- En mai, adaptation de l'offre des services TBM pour répondre au déconfinement progressif et accompagnement des voyageurs avec rappel des gestes barrières (port du masque obligatoire, respect de la distanciation physique), réouverture de trois agences commerciales (Quinconces, Buttinière, Saint-Jean), reprise progressive des services Mobibus et Bat3, adaptations supplémentaires pour un retour à une offre nominale.
- En octobre, entrée en vigueur d'un nouveau confinement : l'organisation du réseau adapte son offre, en adéquation avec les nouvelles mesures sanitaires (couvre-feu), l'offre nominale hiver les samedis et dimanches (Bus et Tram) est à nouveau mise en place.

Parmi les autres principaux faits marquants de l'année 2020, il convient de noter les événements suivants :

- Les différentes manifestations des gilets jaunes qui ont généré des perturbations sur le réseau en début d'année (février) avec la réorganisation du réseau de bus entre 14h30 et 17h30.

- L'extension de la ligne D du tramway de la Mairie du Bouscat vers Eysines Cantinolle avec réorganisation de 12 lignes de bus, l'ouverture de deux nouvelles stations V3 « Hippodrome » et « Cantinolle » et l'ouverture de deux parcs relais « Hippodrome » et « Cantinolle » (février).

II. L'EXPLOITATION DU RESEAU EN 2020

Le bilan présenté est issu des données produites chaque mois par le délégataire conformément aux dispositions contractuelles (tableaux de bord et comptabilité analytique).

Les principaux résultats de TBM et de ses services, se déclinent comme suit :

PRINCIPAUX RESULTATS 2020						
TBM	BUS	TRAMWAY	BAT ₃	V ₃	P+R	MOBIBUS
Périmètre	79 lignes 1 Résago 3 278 arrêts 389 autobus	4 lignes 142 stations 130 rames	Liaisons entre 5 pontons 2 navettes et une de réserve	183 stations + de 2 000 vélos dont 1 000 électriques	25 parcs relais 2 parcs mixtes « abonnés » 7 237 places	Transports à la demande 32 véhicules
Offre kilométrique	21,4 millions	6,8 millions	58 048	-	-	69 686
Fréquentation	42,7 millions (-36,9%)	71,7 millions (-29,3%)	193 931 (-5,3%)	1,1 millions (-35,9%)	838 931 véhicules accueillis (-41%)	69 686 (-37,7%) + Mobi-Soignants 5 950 voyageurs
Part des recettes tarifaires 54 553 528 € (-32,6%)	33,5%	63,1%	non significatif par suite des arrêts d'exploitation liés aux confinements	1,7%	1,2%	0,3%
Couverture R/D	13,3%	63,1%	6,8%	21,3%	19,3%	6,6%

Au regard de la situation en 2020, relative à la pandémie et au contexte des différents confinements, tous les indicateurs d'exploitation sont en baisse :

L'offre kilométrique du réseau TBM (kilomètres commerciaux et Haut-Le-Pied) connaît une évolution de -7,1 % soit 32 446 385 kilomètres parcourus contre 34 942 831 en 2019. Les kilomètres commerciaux (avec voyageurs) représentent 83,5 % tandis que le poids des kilomètres "Haut-Le-Pied" (sans voyageur) est de 16,5 %.

La fréquentation de TBM (tramway, réseau de bus et Bat3) connaît une diminution respective de -32,4% de voyages comptables (114 625 256 voyages contre 169 512 206 en 2019) et de -37,1% en nombre de validations enregistrées (68 848 076 en 2020 contre 109 472 925 en 2019).

Les parcs relais et parcs mixtes ont accueilli un total de 838 931 véhicules. La fréquentation de ces structures connaît une évolution de - 41 % avec un taux d'occupation global moyen de 33,5 % contre 53% en 2019.

Le nombre de locations enregistré par le service V3 est de 1 139 180 contre 1 777 779 en 2019 soit une baisse de -35,9%. Au-delà du contexte sanitaire en 2020, le service V3 connaissait une diminution significative de sa fréquentation depuis deux années consécutives.

Mobibus, avec 1 002 277 kilomètres parcourus, enregistre 69 686 voyageurs, sa fréquentation est en diminution de -37,7% en comparaison de 2019.

Au cours du premier confinement, le service Mobibus a connu un arrêt de son exploitation. Avec l'accord de Bordeaux Métropole, le délégataire a mis en place du 25 mars au 11 mai 2020, avec les moyens inhérents à Mobibus, **le service « Mobi-Soignants »** permettant aux personnels hospitaliers de se déplacer. Ce service a parcouru 78 168 kilomètres et a transporté 5 950 voyageurs.

III. LA QUALITE DES SERVICES ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Bordeaux Métropole attache une grande importance à **la qualité du service public** de transport rendue, tant aux utilisateurs occasionnels qu'aux utilisateurs réguliers et/ou abonnés. La démarche qualité s'articule autour de cinq axes composés chacun, d'un ensemble d'indicateurs sur l'exploitation, la maintenance, les certifications et labellisation.

Le délégataire est soumis à un système de primes / pénalités en fonction de l'atteinte des objectifs inscrits contractuellement sur ces différents éléments.

En 2020, au titre de la qualité de service, le délégataire a perçu un montant de primes et a été redevable de pénalités.

Cependant, et en accord avec le délégataire, les intéressements liés à la qualité de service seront traités dans l'avenant « COVID » de même que les autres dispositifs d'intéressements.

S'agissant de la qualité d'exploitation du réseau, le délégataire est fortement assujéti à des pénalités et ce depuis le début du contrat. Pour les parcours perdus, la régularité / ponctualité du réseau de tramway et du service PMR (Personne à mobilité réduite), et la disponibilité du service tramways, les pénalités restent majoritaires.

S'agissant de la lutte contre la fraude, pour l'année 2020, l'étude aurait dû être réalisée en novembre comme pour les années précédentes. Toutefois en raison de la crise sanitaire et du second confinement, cette vague a été annulée et réalisée en mars 2021. Toutefois, les résultats obtenus seront référencés pour 2020.

Le taux de fraude global mesuré (enquête annuelle menée par Bordeaux Métropole selon la même méthodologie) est de 10,7%, il reste relativement stable. Au cours de cette même enquête, il est mesuré également le taux de non-validation. Pour l'année 2020, le taux de non-validation mesuré est de 6,10%.

Enfin, **au titre du développement durable**, le délégataire a mis en œuvre différents moyens pour atteindre les engagements contractuels en matière de gouvernance, environnementaux, sociaux et citoyens. Parmi ceux-ci, il convient de noter :

- L'atteinte du niveau 3 de la norme AFNOR en matière de RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise),
- La maîtrise des émissions de Gaz à Effet de Serre,
- La réduction, le tri et la valorisation des déchets.

Pour la dimension sociale, le délégataire a respecté ses engagements à l'exception du pourcentage de recrutement féminin et des moins de 26 ans, et ce malgré de nombreuses campagnes de communication et de sensibilisation auprès de ces deux publics.

IV. LES ACTIONS DE LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION ET LE HARCELEMENT

Dans la continuité des actions menées depuis 2016, dans le cadre de la loi n°2016-339 du 22 mars 2016 relative à la prévention et à la lutte contre les incivilités dans les transports collectifs de voyageurs, il est à noter une continuité des opérations suivantes :

- Une généralisation progressive des arrêts à la demande sur de nouvelles lignes, actée par l'avenant n°6 du 12 juillet 2019 ; ce système a une notoriété en forte progression,
- Une révision du règlement public d'usages du réseau TBM, traduite par des pictogrammes notamment,

V. LES CONSTATS FINANCIERS DE 2020

Sur l'ensemble de l'année 2020, **le montant des recettes reversées, par le délégataire, s'élève à 56 611 669 €** répartis en 54 553 528 € de recettes tarifaires (ventes de titres) soit -32,6% en comparaison de 2019 et 2 058 141 € de recettes annexes (amendes, publicité et redevances) soit une baisse de -32% en comparaison de 2019.

A-Un arrêté des comptes provisoire

Par délibération n° 2021-417 du conseil de la Métropole du 09 juillet 2021, un arrêté des comptes provisoire a été acté pour l'année 2020.

Au titre de l'ensemble des éléments de correction et d'ajustements détaillés appliqués conformément aux dispositions contractuelles, il résulte pour l'exercice 2020, hors impact lié à la pandémie COVID-19, un montant provisoire à régulariser de :

- 11 706 340 €2020 en faveur de Keolis Bordeaux Métropole,
- 8 758 547 €2020 en faveur de Bordeaux Métropole,

Soit un solde de net de 2 47 793 €2020.

Le montant provisoire dû au délégataire est donc de 241 460 490 €2020 (y compris CET).

Le forfait de charges prévisionnel, relatif au compte d'exploitation du réseau a été versé au délégataire par avances mensuelles à hauteur de 231 128 706 €2020 (y compris CET).

Au regard des acomptes déjà versés, il résulte que le montant net de la régularisation provisoire du forfait de charges 2020 c'est-à-dire de la somme due par Bordeaux Métropole au Délégataire s'élève à 10 331 784 €2020, avant prise en compte des impacts liés à la crise sanitaire.

Il convient de noter que les acomptes mensuels des mois d'avril, mai et septembre ont été réduits en cours d'année, de 6 712 722 € de façon à intégrer immédiatement dans le forfait de charges versé au délégataire, les effets de la crise sanitaire sur l'offre du réseau et la masse salariale, conformément au cadre prescrit par l'article 51 du contrat.

B-L'analyse financière des comptes de la société

L'année 2020 est la sixième année de la convention de délégation de service public (2015-2022), confiée à Keolis, pour la deuxième fois consécutive.

L'évolution des indicateurs opérationnels permet d'apprécier les impacts de la crise sanitaire :

- a) Le nombre de validations et la fréquentation, mesurée en nombre de voyages comptables affichent une baisse d'environ 35% par rapport à 2019 et un retard d'environ 25-30% par rapport aux objectifs contractuels.
- b) En dépit de l'extension du réseau, le nombre de kilomètres totaux (commerciaux, haut-le-pied et techniques) affiche une baisse de 7,9% par rapport à 2019 et un retard de -12,9% par rapport à l'objectif contractuel.

La baisse générale de la fréquentation en 2020 et les mesures tarifaires sur les abonnements en avril et mai 2020 ont contribué à une baisse d'environ 26,4 M€ des recettes tarifaires soit -32,6% entre 2019 et 2020.

A la date de rédaction de ce rapport, le montant des indemnités relatives aux économies et surcoûts liés à la crise sanitaire ainsi que les montants relatifs à plusieurs mécanismes d'intéressement (notamment intéressement aux recettes) ne sont pas arrêtés de manière définitive et font l'objet d'une négociation entre les deux parties.

Pour cette sixième année d'exploitation, les indicateurs financiers montrent que Keolis Bordeaux Métropole a une structure financière solide. La trésorerie active (hors emprunts) passe de 68,9 M€ en décembre 2019 à 78,7 M€ en décembre 2020 (soit +9,8 M€ sur l'année).

La baisse de 10,9 M€ du chiffre d'affaires comptable entre 2019 (241,8 M€) et 2020 (231,0 M€) est notamment liée à une provision pour indemnisation d'un montant de 10,9 M€ au titre des économies et surcoûts de la crise sanitaire, déterminée par le délégataire au moment de sa clôture comptable.

La baisse de 5,6 M€ des charges d'exploitation hors dotations aux amortissements entre 2019 (225,0 M€) et 2020 (219,5 M€) est principalement liée à celles des charges de personnel et résulte notamment des impacts de la crise sanitaire (chômage partiel, absentéisme, baisse des primes).

Les économies de charges de personnel en lien avec la situation sanitaire sont estimées à environ +7,5 M€.

L'examen du coût net pour la collectivité fait ressortir en première analyse, un taux de couverture global¹ R/D (total des recettes du délégant / total des dépenses du délégant) de 23,5 % en 2020, en nette régression par rapport à 2019 (35,1%) et en fort décalage avec l'objectif contractuel 40,5 %.

Avant la prise en compte des reversements liés aux impacts de la crise sanitaire (en cours de négociation), le coût net pour la collectivité (forfait de charges versé comparable² net des recettes encaissées) augmente de près de 29,9 M€ entre 2019 (155,0 M€) et 2020 (185,4 M€). Ce coût est supérieur de 39,9 M€ au montant prévisionnel 2020 (145,5 M€).

En application des articles L.2121.12 et L.2121.13 du Code général des collectivités territoriales, l'annexe (Rapport annuel du délégant année 2020) est mise à disposition des Conseillers métropolitains, pour consultation, à l'immeuble Laure Gatet – Direction de l'exploitation – quatrième étage.

Ce rapport a été présenté à la Commission consultative des services publics locaux en date du 22 septembre 2021.

1 Le taux de couverture global est calculé en prenant en compte l'ensemble des recettes perçues par le délégataire et reversées à Bordeaux Métropole (recettes tarifaires et autres) rapporté à l'ensemble des coûts pour Bordeaux Métropole (forfait de charges et protocoles).

2 Forfait de charges comparable : forfait de charges versé au titre d'un exercice donné hors impacts des modifications de l'offre, des surcoûts pris en charge par BM et des mécanismes d'intéressement et de partage de gain de productivité.

Ceci étant exposé, il vous demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, prendre acte des termes du rapport pour l'année 2020 présenté par le délégant.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées – Communication effectuée.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 23 septembre 2021

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 4 OCTOBRE 2021	Pour expédition conforme, la Vice-présidente,
PUBLIÉ LE : 4 OCTOBRE 2021	 Madame Béatrice DE FRANÇOIS